

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-73

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2020-73

Cité numérique à BEGLES - Convention autorisant le droit d'accès au parc de stationnement de la Cité numérique - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2016-668 du 2 décembre 2016, le Conseil de Métropole a autorisé son Président à signer un Bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la « Cité numérique » à Bègles, sur le site de l'ancien centre de tri postal boulevard Jean-Jacques Bosc. Ce BEFA, qui a été signé le 6 juillet 2018, n'intégrait pas de clause concernant l'utilisation des espaces de parking internes à la Cité numérique, les travaux d'aménagement de ces espaces n'ayant pas été réalisés.

Ces travaux étant désormais achevés, le groupe COVIVIO, actuel propriétaire des lieux, a contacté Bordeaux Métropole pour lui proposer une convention de mise à disposition d'un quota de places de parking, au prorata des surfaces louées par la métropole, sur la base d'une place pour 120 m², soit 20 places correspondant aux 2 452 m² de surfaces louées. La charge est confiée à Bordeaux Métropole de sous-louer ces places à ses entreprises et structures sous-locataires, ce qui correspond à leurs attentes : à titre d'exemple, la société AKIANI, nouvellement installée au sein du lot B5, a conditionné son installation à la disponibilité d'au moins deux places de parking. L'utilisation progressive des autres lots, au fur et à mesure de leur achèvement, nécessitera naturellement de pouvoir proposer ces quelques places de parking à nos futurs sous-locataires.

Pour l'accès à ces vingt emplacements, le loyer trimestriel s'élèvera à la somme de 3 600€ HT (Hors taxes) soit 180€ HT par emplacement, et sera répercuté aux sous-locataires en fonction de leurs besoins.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n° 2016/668 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 2 décembre 2016,

VU la délibération n° 2018/369 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE que l'intérêt du projet de la Cité numérique est en cohérence avec nos objectifs de développement économique, en particulier dans le domaine de la croissance numérique, et que l'accès au parc de stationnement de la Cité numérique est indispensable à Bordeaux Métropole et à ses sous-locataires

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention autorisant le droit d'accès au parc de stationnement de la Cité numérique, et tous les documents afférents à cette opération, pour un accès à vingt emplacements de stationnement.

Article 2 : Que la dépense relative au règlement de ce loyer sera imputée sur le chapitre 011, article 6132, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Nicolas FLORIAN</p>
---	---